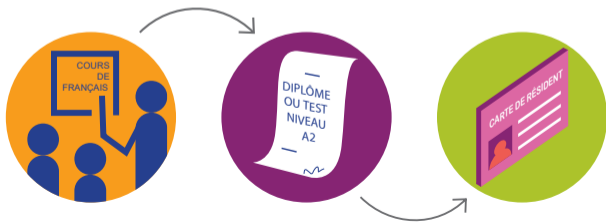




MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

**Pour obtenir la carte de résident,
vous devez notamment prouver avoir atteint en Français le niveau A2
du cadre européen commun de référence pour les langues :**

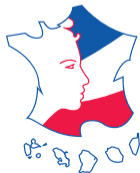


- > soit **par un diplôme obtenu en France ou délivré par une autorité française**
- > soit **par un test ou un diplôme délivré par un organisme certificateur de votre choix (inscription et coût à votre charge)**

Pour vous préparer >>>

**Pour préparer
un test
ou un diplôme
de niveau A2**

**LE PARCOURS
D'INTÉGRATION
RÉPUBLICAINE**



OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

Inscrivez-vous à une formation en ligne gratuite



www.immigration.interieur.gouv.fr

**Si vous avez signé un contrat d'accueil et d'intégration (CAI)
ou un contrat d'intégration républicaine (CIR)**

Vous pouvez demander une formation gratuite de 100 h en contactant les organismes de formation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dont les coordonnées figurent sur la cartographie de l'offre linguistique :



www.intercariforef.org